



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE PERSONNELS DE POLE EMPLOI DES PAYS DE LA LOIRE

Local FO- DR Nantes Crucy : 02 40 38 54 52 ou 51
Adresse mail : syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

Déclaration CGT-Force Ouvrière au CSE visio du 26 mars 2020

Depuis l'entrée en confinement décrétée par le gouvernement, la **CGT-FORCE OUVRIERE** n'a eu de cesse de revendiquer la fermeture totale des sites et services. En effet, alors nous traversons une crise sanitaire majeure sans précédent, sur fond de pandémie mondiale, alors que les personnels soignants sont épuisés, au bord de la rupture, alors que hôpitaux sont saturés, pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, l'urgence absolue doit reposer sur la protection de la santé des salariés. Cette protection passe nécessairement, les personnels de santé sont formels et n'ont de cesse de relayer, par l'éviction sociale dès lors qu'elle est possible ! Pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, Pôle Emploi doit cesser de vouloir échapper à cette règle de bon sens salubre pour la santé publique et la protection de TOUS !

Il aura fallu pas moins d'un Droit d'Alerte national et d'un statut de Danger Grave et Imminent posés par la **CGT-FORCE OUVRIERE** sur l'ensemble des sites à l'échelle du pays, pour qu'au 7^{ème} jour d'une obligation de confinement décrétée par le gouvernement, la Direction Générale acte enfin de la tant attendue stricte fermeture des accueils au public. Un soulagement, certes, qui n'arrive que trop tard puisque les contaminations d'agents ne cessent de se multiplier depuis une semaine et que l'on dénombre déjà plusieurs sites infectés. Pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, ce temps perdu à ordonner la fermeture au public c'est autant de malades qui auraient pu rester en bonne santé, c'est autant de terrain laissé à la propagation du virus et c'est autant de mépris à l'égard des personnels de santé qui se battent pour sauver des vies dans des conditions innommables. Ces conditions sont d'ailleurs le résultat de plus de 30 années d'application de politiques d'austérité qui ont mis en œuvre la destruction programmée des services publics dont celui de la Santé.

La **CGT-FORCE OUVRIERE** dénonce et condamne fermement ces politiques de restrictions budgétaires qui ont conduit l'hôpital à l'asphyxie de par, notamment, la suppression de la moitié des lits de réanimation et soins intensifs, faisant passer leur nombre de 26000 à 13000.

La **CGT-FORCE OUVRIERE** le rappelle : les salariés travaillent pour gagner leur vie, pas pour la perdre ! Au sortir de la crise, chacun devra prendre ses responsabilités !

Si la **CGT-FORCE OUVRIERE** reconnaît et salue les efforts d'envergure qui ont été déployés pour développer et stabiliser un nombre très important de connexions en télétravail,

Si la **CGT-FORCE OUVRIERE** se félicite de l'initiative de la direction d'instaurer une autorisation d'absence exceptionnelle rémunérée pour bon nombre d'agents,

Pour autant, la **CGT-FORCE OUVRIERE** condamne l'obligation d'une présence physique sur le lieu de travail qui est faite, et ce, alors même que plus aucun demandeur d'emploi n'est reçu, alors même que les sites contaminés ne sont plus désinfectés et alors même qu'aucun matériel de protection permettant la barrière sanitaire requise n'est mis à disposition des salariés !

La **CGT-FORCE OUVRIERE** n'accepte pas que dans certains services, à la DPS notamment, la direction maintienne l'obligation une présence physique **pour plusieurs dizaines d'agents** ! La **CGT-FORCE OUVRIERE** revendique la mise en télétravail de l'ensemble du personnel et, quand cela n'est pas possible, la généralisation à tous d'une autorisation d'absence autorisée. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Pour la **CGT-FORCE OUVRIERE** la santé n'a pas de prix et la protection des salariés doit être le seul mot d'ordre !

La **CGT-FORCE OUVRIERE** l'affirme haut et fort : le maintien des activités non essentielles met en danger la santé de centaines de salariés ainsi que celle de leurs proches mais aussi celle des médecins et des soignants qui nous exhortent de les aider en restant chez nous ! Le nombre de connexions en télétravail (qui a passé désormais la barre des 20000) permet amplement, et même bien au-delà, de délivrer aux demandeurs d'emploi les services en matière d'indemnisation, voire d'assurer les services de placement !

Pour ces raisons, et parce que la direction ne peut davantage ignorer l'appel à l'aide de l'ensemble des personnels de santé, parce que la direction ne peut continuer à contribuer à mettre des vies en danger, parce que la direction a le devoir de protéger la santé physique et morale de ses salariés, et parce qu'au moment où nous rédigeons cette déclaration, nous apprenons deux nouveaux cas de contamination au virus contractée par des collègues, la **CGT-FORCE OUVRIERE exige que plus aucun salarié ne soit appelé à venir travailler physiquement sur le lieu de travail et, ce, jusqu'à la sortie de la crise sanitaire !**